

De : Nicolas DUPONT-AIGNAN [<mailto:nda.presidentielle2012@gmail.com>]
Envoyé : samedi 7 avril 2012 09:33
À : contact@cfe-energies.com
Objet : Votre message

Monsieur le Secrétaire général,

Veillez trouver ci-dessous les réponses aux questions que vous m'avez adressées.

Vous en souhaitant bonne réception et vous remerciant de votre intérêt,

Bien Cordialement.

Nicolas DUPONT-AIGNAN
Candidat à la présidence de la République
Député de l'Essonne – Maire d'Yerres



NDA sur le web

Facebook : www.facebook.com/nicolasdupontaignan

Twitter : www.twitter.com/dupontaignan

Blog : www.blog.nicolasdupontaignan.fr

Site de campagne : www.nda2012.fr

Agir avec NDA

Militer : <http://www.debout-la-republique.fr/federations/france>

Faire un don : http://www.debout-la-republique.fr/appele-dons/#utm_source=don0212&utm_medium=site&utm_campaign=donner

Adhérer : <http://www.debout-la-republique.fr/pourquoi-adherer>

S'abonner à la lettre d'information : <http://www.debout-la-republique.fr/recevoir-notre-infolettre>

Joindre l'équipe de campagne : 01 84 16 31 60

1) Politique énergétique

La prochaine révolution industrielle ne pourra se faire sur un modèle de développement dont le bilan énergétique – ressources fossiles prélevées, déchets rejetés – est aussi défavorable, avec des conséquences qui ne sont plus supportables sur l'aménagement des métropoles urbaines. La France doit conserver l'indépendance énergétique que lui procure le nucléaire qui est une énergie renouvelable.

Le nucléaire est toutefois une filière qui ne va pas sans poser un certain nombre de problèmes :

- la sécurité car un accident nucléaire, aussi peu fréquent qu'il soit, est potentiellement beaucoup plus dangereux,
- les déchets nucléaires qui peuvent rester radioactifs pendant des millénaires, même si les déchets ultimes sont de plus en plus réduits et le seront de plus en plus avec la filière du thorium
- L'incertitude liée au coût de démantèlement des réacteurs
- L'approvisionnement en uranium avec une claire dépendance envers certains pays

Il faut donc prévoir la fin naturelle du cycle du nucléaire sur une période d'une quarantaine d'années, tout en exploitant la piste des mini-centrales qui peut prolonger l'utilisation de la ressource nucléaire tout en ayant conscience de l'urgence de la situation : notre parc nucléaire est en fin de vie et rien n'est fait pour préparer une véritable transition énergétique. Au lieu d'engager une véritable politique énergétique innovante, le gouvernement se contente d'étendre au maximum la durée de vie des centrales pour repousser la problématique de leur démantèlement et des capacités. Cette non-décision ne fait pas une politique et mon programme s'attaquera à définir un cap pour les 50 ans à venir.

La sécurité n'est pas compatible avec une gestion privée qui privilégie naturellement la rentabilité à court terme et la modération au-delà du raisonnable des investissements d'entretien et de sécurité, ce qui est la véritable cause de l'accident de Fukushima, résultat d'une absence de gestion d'un risque industriel qui n'est pas spécifique au nucléaire. La sécurité du nucléaire va nécessiter des investissements non prévus au départ, ce qui est assez naturel dans un processus de gestion des risques. Le risque nucléaire ne peut être invoqué pour « sortir du nucléaire » de manière précipitée. Je suis convaincu que, comme dans tout processus de développement économique, les risques créés par une industrie seront résolus par l'innovation au sein même de cette industrie. Sans tomber pour autant sous l'emprise d'une « nucléocratie », je poursuivrai les programmes de recherche sur la sûreté des installations et sur le stockage de déchets.

Un audit global des centrales nucléaires sera mis en œuvre par l'ASN et l'IRSN incluant des représentants de la société civile. Le rapport sera rendu public et les centrales considérées comme représentant un risque excessif seront fermées (le cas de la centrale de Fessenheim sera particulièrement étudié). EDF prendra en charge les efforts nécessaires d'aménagement des centrales pour en renforcer la sûreté. Une Taxe d'Amortissement du Démantèlement (TAD) prélevé sur les factures alimentera un fonds chargé de préparer le démantèlement des centrales en fin de vie (la provision d'EDF est fondée sur une estimation du coût de démantèlement 10 fois en deçà de ce que prévoient nos voisins européens).

2) Bilan de l'ouverture du marché de l'énergie

Il faudra s'attaquer aux dérives de la libéralisation du secteur suite à l'agenda de Barcelone en 2002 accepté par l'UMP et le PS qui a abouti à la loi NOME.

La France produit l'électricité la moins chère d'Europe grâce à ses investissements dans le nucléaire, financés par la société publique EDF et donc payés par les citoyens. En économie, cela s'appelle un « monopole naturel », soit un secteur d'activité où les économies d'échelles sont très fortes et les rendements croissants avec le volume d'activité.

Pour les doctrinaires de Bruxelles, il s'agit d'une « rente nucléaire » dont il est hors de question de laisser le citoyen français (qui a payé les investissements) profiter.

Bien évidemment, les « nouveaux entrants sur le marché » ne produisent rien : ils achètent de l'électricité à EDF pour la revendre à coups d'arguments marketing de type « appartement témoin » : tout est beau quand on emménage mais le réveil est brutal. La dérégulation intervenue sur le marché professionnel a vu des entreprises, des services publics (des hôpitaux notamment) céder aux sirènes des marchands, ... pour voir leur note d'électricité s'envoler au point de les mettre au bord de la cessation de paiement.

Là « libre-concurrence » ne peut exister qu'artificiellement par un interventionnisme administratif important. On a donc mis en place une usine à gaz bureaucratique : la CRE, Commission de Régulation de l'Energie. Cette commission a accouché d'un projet de loi : la loi NOME (Nouvelle Organisation du Marché de l'Electricité). Celle-ci oblige EDF à partager la « rente nucléaire » avec des distributeurs qui n'ont investi en rien. La loi oblige EDF à vendre 30% de sa production à *prix coûtant*. Afin d'éviter de transférer à des nouveaux entrants qui ne produisent rien un avantage indu, la seule solution, trouvée par Henri Proglio, est d'augmenter les tarifs de l'électricité !

Pour faire de l'électricité, il faut du nucléaire, mais aussi du gaz. Nouvelle source de concurrence donc. Le gouvernement du très écologiste ministre Borloo – sans un mot, bien sûr, de l'opposition « socialiste » - a, par arrêté du 19 janvier 2010, autorisé Goldman Sachs international à exercer le métier de fournisseur de gaz naturel !

Cette libéralisation imposée par la commission européenne a fait exploser le modèle EDF-GDF, limité les investissements à long-terme et engendré la création d'intermédiaires purement spéculatifs renchérissant le coût de l'électricité. Loin d'avoir stimulée la production et la concurrence, cette dérégulation a en réalité donné aux intérêts privés un monopole de fait qui n'aurait jamais du quitter le domaine public et a engendré une volonté d'expansion de EDF et de GDF financé par les usagers français (rachat par EDF pour 15 milliards les centrales britanniques). Il est urgent de remettre la politique énergétique au service de l'intérêt général.

Le bilan des opérations de privatisation de l'énergie dans le monde développé s'est partout traduit par une insécurité de l'approvisionnement énergétique, le marché ne sachant pas financer les surplus de fourniture nécessaire d'une énergie qui n'est pas stockable, aboutissant à acheter ce surplus sur un « marché spot » à un prix exorbitant ou à ne plus fournir lors des pics de demande.

L'énergie est un bien public par nature, une utilité essentielle dont les effets dérivés, les externalités, sont de très loin supérieurs aux gains privés. Même s'il peut y avoir – comme dans certains pays – gestion privée cela ne doit en aucun cas mener à soumettre la stratégie énergétique d'un pays aux stratégies financières des sociétés privées et aux divagations du marché.

L'indépendance énergétique requiert de renationaliser EDF comme GDF (constitution d'une entreprise unique et publique « Energie de France »).

3) Le bouquet énergétique :

Profitant d'une énergie peu chère du fait de la vraisemblable sous-estimation des coûts complet du nucléaire, la France s'est convertie dans les années 80 au tout électrique délaissant ainsi toutes les autres filières énergétiques. Le retard pris dans l'isolation des habitations existantes et le passage au chauffage tout électrique a contribué à augmenter le coût de l'énergie pour les ménages tout en nous obligeant à importer de l'électricité les mois d'hiver.

Le problème du développement durable ne se résume pas seulement au nucléaire en France. En effet, la consommation d'hydrocarbures est en constante augmentation alors qu'elle pose un triple problème : un problème de prix avec l'envolée du prix du pétrole, un problème d'environnement avec l'émission de gaz à effet de serre et un problème d'indépendance nationale du fait des importations massives.

Quant aux énergies renouvelables, il faut poser un regard lucide sur la question loin des incantations de certains qui oublient de voir la réalité en face. La réalité est que, bien qu'elles soient l'avenir, pour l'instant, les énergies renouvelables coûtent chères, ne permettent pas une production en continu et les filières industrielles ne sont pas prêtes. Ce qui se passe d'ailleurs sur la filière solaire est riche d'enseignements. En effet, la stratégie de la Chine est en train de tuer la filière photovoltaïque française et européenne et pendant ce temps, nous subventionnons le prix de l'électricité solaire.

L'avenir est à la diversification du « mix énergétique » pour la production d'électricité : solaire – mais en sortant de la politique actuelle d'achat aux particuliers d'électricité... qui leur est refaturée en augmentation des charges générales – éolien, là où cela détruit pas l'environnement et dans la mesure où les coûts de recyclage sont maîtrisés et anticipés, et recyclage de l'énergie dérivée des installations comme les *data centers* dont la chaleur peut servir au chauffage urbain. Les technologies de l'information, comme les « smart grids » peuvent permettre une optimisation en temps réel de la consommation énergétique.

Ma vision des économies d'énergies n'est pas malthusienne mais s'inscrit dans une perspective de développement économique. Le modèle de développement basé sur la ville au bilan énergétique très négatif (quantité de ressource consommée/déchets rejetés) doit faire place à des écosystèmes urbains durables. C'est dans la capacité à repenser l'urbanisation et l'architecture de l'espace que résident les réelles économies d'énergie, bien au-delà

d'expédients à court terme comme l'utilisation d'ampoules basse consommation fabriquées en Chine dont l'importation aggrave notre déficit extérieur.

La France devra entreprendre un véritable effort sur le long terme concernant les énergies renouvelables. Les grandes entreprises publiques (Areva, Total, EDF-GDF) du secteur participeront activement au développement des filières industrielles afin de faire de la France un champion des énergies renouvelables. Nous renforcerons également le développement des énergies marines (éolienne offshore flottante, micro-algues, hydrolienne) qui sont un formidable atout pour notre pays qui dispose de la deuxième surface maritime mondiale. Le DOM-TOM deviendront un véritable laboratoire concernant le solaire avec un plan de grande ampleur permettant de rendre ces îles autonomes énergétiquement en 2020 d'autant plus que les coûts actuels de l'énergie y sont déjà élevés (centrales gazole).

La France accuse un retard qu'il faudra rattraper dans le développement des énergies liées au bois-énergie, la valorisation des déchets organiques (Biomasse) ainsi que pour la géothermie. Pour réduire notre dépendance énergétique au gaz, l'Etat fixera pour objectif de traiter la totalité des déchets organiques issus de la collectivité d'ici 2025 via des usines à méthanisation. La filière Bois-Energie, énergie neutre du point de vue carbone, sera encouragée pour arriver à l'équilibre croissance/exploitation du bois. La géothermie profonde présente un potentiel énergétique gigantesque à un coût compétitif et de nouveaux projets à l'instar de celui de Soultz-sous-Forêts devront être financés afin que la géothermie profonde devienne un fort contributeur de notre mix énergétique d'ici 2025.

Enfin, il est également important de prendre en compte le fait que le développement d'énergie intermittente (éolien, solaire) sans développement d'une technologie de stockage associée ne sert strictement à rien : pire ces énergies constituent alors un parasite pour le réseau électrique. Il faut donc absolument mettre l'accent sur le développement du stockage énergétique. Pour des raisons d'économie d'échelle, le stockage énergétique nécessite des installations de très grande taille, par conséquent c'est au gestionnaire de réseau électrique EDF et donc à l'Etat de financer la recherche, le développement et la construction de ces systèmes de stockage (stockage hydrogène, chimique, à énergie potentielle ou cinétique).

Il y a là une opportunité de développement pour nos entreprises, tant sur le marché international que dans les pays émergents où nous allons nous retrouver face à la concurrence directe de la Chine qui est déjà très avancée dans la recherche et la conception de villes durables bas carbone. La recherche sera intensifiée par le soutien aux pôles de compétitivité qui travaille sur ce sujet (le pôle ADVANCITY notamment), des dépenses fiscales appropriées (avec l'abandon de l'achat aux particuliers de l'électricité produite par panneaux solaires importés de Chine, qui doit être refacturée au usagers en charges générales du service public !) vers de véritables solutions d'architecture comme les maisons à énergie positive et les écoquartiers.

Ce plan énergétique devra aller de pair avec un renforcement de la recherche dans ce secteur. Le développement des pôles de compétitivité sur ces sujets permettra de faire des énergies

renouvelables un véritable axe de développement des 10 années à venir. La recherche devra également s'attacher à n'exclure aucune source d'énergie y compris les plus controversés. En effet, la France doit œuvrer à faire avancer la recherche dans le domaine du nucléaire de 4^{ème} génération, et de ne se fermer aucune porte dès l'instant où ces technologies deviendront propres. Le CEA devra consacrer une part importante de l'effort de recherche aux techniques de démantèlement ainsi qu'aux nouvelles technologies permettant de consommer les actuels déchets radioactifs, tout en garantissant un meilleur niveau de sûreté et un rendement économique satisfaisant.

Un budget pour la recherche suppose d'abord que la France retrouve ses marges de manœuvres budgétaires et se libère du carcan de la dette et des intérêts versés aux banques. Cet objectif sera réalisé par le rétablissement pour la banque de France de prêter au trésor public et l'abolition de la loi de 1973. La France doit retrouver un niveau d'investissement dans la recherche compris entre 3 et 5% du PIB. Ensuite, la recherche sera stimulée, à coût budgétaire constant, en orientant l'investissement public vers des dispositifs favorisant des mix énergétiques. Elle sera notamment soutenue par l'instauration d'un dispositif de type « small business act » qui réservera une part des achats public à des PME et des entreprises de taille intermédiaire françaises, ce qui suppose de sortir du carcan de la « concurrence libre et non faussée » imposée par les traités européens.

5) Le modèle social des entreprises du secteur

Les Français ont montré leur attachement aux entreprises de services public lors des événements climatiques qui ont permis de démontrer la qualité de réactivité et de professionnalisme des entreprises.

Il est souhaitable que les salariés participent aux conseils d'administration de ces entreprises et soient ainsi associés à la définition de la stratégie du service public.

Toutefois, cela ne doit pas avoir pour objet la recherche de rentes et de statuts exorbitants du droit commun. Les conseils d'administration ne doivent pas être le prolongement d'un dialogue social qui n'aurait pas abouti dans les instances appropriées mais une instance de délibération sur la stratégie de service public de l'entreprise.

Ma défense du service public ne peut avoir comme corollaire que le refus de toute forme de corporatisme et gardera comme principe directeur la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen :

Article 14 – « *Les citoyens ont le droit de constater, par eux-mêmes ou par leurs représentants, la nécessité de la contribution publique, de la consentir librement, d'en suivre l'emploi, et d'en déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée.* »

Article 15 – « *La société a le droit de demander compte à tout agent public de son administration.* »

Il n'est pas du domaine d'un programme présidentiel de définir l'avenir du régime de retraites spécifique à ces personnels, mais de définir les principes d'un gouvernement d'entreprises qui assure la prééminence des objectifs du service public, la qualité de service aux usagers, la

politique tarifaire compatible avec ces enjeux et la rigueur de gestion et une politique de justice et de promotion sociale dans l'entreprise.